

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260519-lmc151472-CC-1-1
Date de télétransmission :	19 mai 2026
Date de réception :	19 mai 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	19 mai 2026



DÉPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

DÉCISION N° DFIN SCCD/2026/0489

Décision pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 20 M€

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental au titre de la réalisation d'emprunts et des opérations financières relatives à la gestion active de la dette, signée électroniquement, transmise en préfecture le 5 juillet 2021 et publiée au bulletin des actes administratifs n° 17 du 6 juillet 2021,

Vu l'arrêté de délégation de signature donnée à José AMMENDOLA, directeur général des services en date du 23 avril 2026, transmis en préfecture le 24 avril 2026 et publié le 24 avril 2026.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la banque ARKEA du 10 avril 2026,

Vu le bon pour accord de l'offre de financement de la banque ARKEA, signé le 15 avril 2026,

DÉCIDE

La mise en place de la ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque ARKEA
Emprunteur	DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	20 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	EUR 3 MOIS + marge de 0,47% l'an (Taux minimum de l'index: 0,00%)
Base de calcul	Exact/360

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	30 mai 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	10 000.00 EUR, soit 0.05% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via Domiweb. Selon la procédure de virement spécifique orienté trésorerie (VSOT).</p> <p>Date de réception de l'ordre si demande en J : avant 15h, sinon exécution en J+1</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>

Nice, le 19 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

José AMMENDOLA